

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **20 (1912)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

tout perdu. Nous prenons déjà le parti de rester ici quand même, et de nous laisser prendre plutôt que d'abandonner nos blessés. Nous en avons déjà quinze que nous avons étendus sur de la paille fraîche dans une écurie. Je n'oublierai jamais cette scène; tous ces blessés criant,

gémissant, les bœufs, les vaches, les moutons, la basse-cour se mettant à l'unisson, et par-dessus cette horrible symphonie, le bruit strident des obus qui enlèvent un coin de mur ou de toit, ou bien s'enfoncent dans la neige, pour éclater ensuite avec fracas. *(A suivre.)*



Voiture à malades de la C^o des Auto-taxis de Neuchâtel
(Voir l'article, page 118, n^o 10, 1912)

Alliance des gardes-malades, section de Neuchâtel (Assemblée générale du 6 octobre 1912)

Les membres de la section neuchâteloise étaient convoqués pour le 6 octobre à Neuchâtel; environ la moitié ont pu assister à cette réunion qui s'est terminée par un thé que la section offrait à ses membres.

Nous pensons intéresser plusieurs de nos

lectrices en reproduisant ici le rapport annuel présenté par le président:

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

J'ai l'avantage de vous saluer, de vous souhaiter une cordiale bienvenue, et d'ou-

vrir ainsi la seconde assemblée générale de la section de Neuchâtel de l'Alliance des gardes-malades suisses.

Il est de mon devoir de revoir avec vous, brièvement, quelle a été l'activité de notre section en 1911-1912, et j'aurai le privilège, tout à l'heure, de présider à vos délibérations. Je souhaite qu'elles soient fructueuses, et je vous prie de vous servir de la discussion, de donner votre avis et votre opinion en cette seule occasion de l'année qui vous est offerte pour parler entre vous de vos droits et de vos devoirs.

Lors de sa fondation, la section de Neuchâtel comptait 33 membres; à la dernière assemblée générale, il y en avait 46; aujourd'hui la section compte 56 membres actifs. Nous avons eu, en cours de l'exercice: 15 admissions, 4 démissions (la plupart en suite de mariage) et une radiation.

Permettez-moi ici une petite parenthèse: Je ne puis et je ne veux en aucune façon vous empêcher de vous marier,... mais laissez-moi vous dire que le mariage ne vous oblige en rien de quitter immédiatement la section. Soyez altruistes, et dites-vous que votre petite cotisation de 6 fr. par an peut servir encore à la section et profiter à la cause que vous avez servie pendant le temps que vous aurez été garde-malade! Enfin nous avons parlé d'une radiation: il s'agissait d'un infirmier qui ne payait pas ses cotisations, nous l'avons rayé de nos rôles, et nous vous demanderons tout à l'heure de nous autoriser à faire de même si des cas analogues venaient à se présenter.

Nous tâchons d'être très prudents dans l'admission des membres, c'est ainsi que nous avons refusé d'admettre un infirmier au sujet duquel nous avions des renseignements douteux. Bien nous en a pris, car peu de temps après, une plainte pénale a été portée contre lui, ...il s'agissait

d'une question de mœurs. Dès lors il s'est fait moine dans un couvent allemand; souhaitons qu'il ne fasse pas mentir le proverbe qui veut que « l'habit ne fait pas le moine »!

Parmi nos 56 membres, nous en comptons 39 de la catégorie A et 17 de la catégorie B. Notre section se compose de 34 infirmières (24 A et 10 B), de 17 releveuses (11 A et 6 B) et de 5 infirmiers (4 A et 1 B). Des 39 membres de la catégorie A, 28 nous ont fait parvenir leur demande d'acquiescer l'insigne qui nous a été livré au commencement du mois d'avril, et que nous avons dès lors fait parvenir à tous ceux qui le désiraient.

Plusieurs d'entre vous portent le costume de l'Alliance, et le portent fort bien. J'espère que les facilités que votre comité vous proposera dans un instant, pour l'acquisition de costumes seyants, engageront celles d'entre vous qui n'en possèdent pas encore à se les procurer sous peu.

Notre comité a eu 4 séances, et les membres qui en font partie ont fait leur possible pour y assister régulièrement, elles y ont d'ailleurs réussi. Outre les demandes d'admission que nous étudions avec soin, nous avons eu à nous occuper de plusieurs questions au sujet desquelles vous serez consultés à cette séance. Je ne toucherai que celles d'ordre administratif que je voudrais voir tranchées aujourd'hui.

Il s'agit tout d'abord d'une très légère modification des statuts. Page 5, § 3, a), en fin de l'alinéa, ajouter: *ininterrompu*. Puis page 9, § 6, b), ajouter à la fin: *Est réputé démissionnaire tout membre ayant refusé 2 fois le paiement de sa cotisation*.

Je dois encore souligner une modification importante qui intéresse particulièrement les membres de notre section neuchâteloise: le 1^{er} juin notre Bureau de

placement a changé de directrice. M^{me} Bonhôte — plusieurs d'entre vous ont eu à se louer de ses bons offices — a donné sa démission, et nous avons été particulièrement heureux de pouvoir la remplacer par M^{lle} *Marthe Sahli* qui a bien voulu reprendre les affaires quelque peu embrouillées qui lui ont été remises par M^{me} Bonhôte, et qui s'est attelée avec zèle et succès à mettre notre Bureau sur un pied que nous espérons lui voir conserver. Vous savez que la directrice du Bureau fait partie de droit de votre comité, qu'elle porte l'insigne de l'Alliance, et je suis heureux de lui souhaiter au nom de toutes et de tous, des absents et des présents, une cordiale bienvenue au milieu de nous ! Il est nécessaire que notre Bureau se trouve au domicile de la directrice; nous avons donc dû déménager des Sablons, et nous installer dans un quartier quelque peu excentrique, à Serrières. Mais cette excentricité est compensée par l'accueil charmant qu'on trouve à Maillefer 7, et je souhaite que vous fassiez bientôt plus ample connaissance avec M^{lle} Sahli, sachant d'avance que vous direz: le D^r Marval a eu la main heureuse de trouver une personne aussi dévouée et aussi désireuse de bien faire. — Si j'ai eu la main heureuse, ce n'est point mon mérite, et c'est *vous* qui en bénéficierez.

Je ne voudrais pas terminer ce court rapport sans remercier mes collaboratrices du comité; j'ai déjà parlé de M^{mes} Bonhôte et Sahli, je ne dois pas oublier

M^{lles} Moosmann et Scheidegger, qui, malgré l'éloignement de leurs postes, n'ont, je crois, jamais manqué à une séance; et je me hâte de nommer aussi notre dévouée secrétaire-caissière, sœur Maria Quinche, dont la conscience, le caractère amène et serviable, sont connus de chacun de vous, et qui est en quelque sorte — et beaucoup plus que moi — le pivot de notre association.

Je regrette, Mesdames et Messieurs, que l'occasion nous soit rarement offerte de nous rencontrer; les gardes qui ont travaillé à Neuchâtel ont été convoquées plusieurs fois à des conférences que différents médecins ont donné aux samaritains et samaritaines de la ville; mais la profession que vous avez embrassée est de celles qui ne permettent que peu d'absences! Nous avons cependant un lien commun: les souffrances humaines, ...un but commun, leur soulagement; un désir commun: rendre service! Que ce soit dans ces sentiments d'altruisme que nous travaillions aujourd'hui, demain, toujours, et que les gardes-malades laïques — dans notre pays — cherchent de plus en plus à développer leur éducation morale et professionnelle. Qu'ils fassent et qu'elles fassent tous leurs efforts pour converger au noble but de relever la profession d'infirmière, et pour atteindre le but suprême qui est le soulagement de la souffrance de notre prochain!

D^r C. de Marval.

Au sujet d'un insigne

« *Le port du brassard à croix rouge est interdit aux samaritains en temps de paix* », nous a répété M. de Marval dans un exposé très clair de la question, paru

dans ce journal (voir numéro du 1^{er} octobre). C'est très bien, mais que mettrons-nous à la place de cet insigne?

Le nouveau Comité central de l'Alliance